

Différences, inégalités, injustices

Jean-Pierre DEGIVES

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* »¹ C'est un axiome fondamental et intangible. C'est aussi un prodigieux défi, puisque chaque être humain est unique et différent : comment assurer à tous les êtres humains, nés libres et égaux en dignité et en droits, un respect total de leurs différences dans toutes leurs dimensions. Une manière de comprendre ce défi, c'est de poser la question : les différences peuvent-elles ne pas produire des inégalités ?

La réponse de **François DUBET** n'est pas encourageante. Selon lui, il existe « *une sorte de loi sociologique selon laquelle presque toutes les différences deviennent des inégalités.* »² C'est une opinion fondée, mais excessive : toutes les différences ne sont pas synonymes d'inégalités. Pour y voir plus clair, il s'agit donc d'observer dans quelles conditions historiques et/ou sociales une simple différence devient une inégalité.

Un exemple : les différences sociales. Elles sont fondées, au départ, sur une distinction des individus ou des groupes à partir d'un certain nombre de traits particuliers, mais communs à tous les membres du groupe : l'homme/la femme, le jeune/la personne âgée, le noir/le blanc... La différenciation de ces individus et de ces groupes n'implique pas forcément un désavantage. Au contraire : par exemple, pour les personnes âgées, on peut prévoir un environnement différent de celui de plus jeunes, qui facilite la mobilité que leur grand âge a écornée. Dans l'enseignement, on connaît aussi les formules du type « discrimination positive », dispositif de politique sociale de correction, établi sur le postulat : donner plus à ceux qui ont moins. Dissimilitude de traitement est ici synonyme de souci d'égalité.

Les différences ne se transforment en inégalités qu'à partir du moment où sont établies des formes de hiérarchisation entre les catégories, et à partir du moment

où la société accorde collectivement une valeur plus grande à tel groupe plutôt qu'à tel autre. Les inégalités sont **construites** historiquement, géographiquement, socialement, culturellement, psychologiquement... Les inégalités d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui, ni de demain ; elles varient aussi en fonction de l'endroit de la planète où l'on vit. « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* » C'est vrai et irréfutable. Mais, interroge le chanteur, « *Est-ce que les gens naissent égaux en droits à l'endroit où ils naissent ?* »³ Une petite fille naissant au Burkina Faso, le jour même de sa naissance, sera fortement exposée à l'état du monde dans lequel elle naît. Elle sera égale en droits à toutes les petites filles du Burkina Faso. Sera-t-elle égale en droits aux garçons burkinabés et aux filles d'autres régions du monde ?

Différences entre sexes

Les différences ne sont pas la source des inégalités. C'est l'interprétation qu'en fait telle société donnée qui les transforme en inégalités. Comment ? En les traduisant en accès socialement différencié à certains avantages ou désavantages sociaux : revenus, patrimoine, conditions d'existence, éducation, santé, exercice du pouvoir, diplômes, maîtrise de la langue, technologies numériques... Ainsi, à partir d'une différence biologique entre le sexe masculin et le sexe féminin, nos sociétés occidentales ont construit une hiérarchie

entre l'homme et la femme, qui s'est muée en domination masculine de nature tant économique que politique et culturelle. Et même si certains ont cherché à légitimer cette inégalité par des différences prétendument naturelles, en fait, elle est exclusivement fondée sur une différenciation construite socialement et historiquement. On peut noter que les partisans d'une hiérarchisation des groupes sociaux recourent fréquemment à des différences prétendument naturelles pour justifier la promotion qu'ils font des inégalités : la hiérarchie des races, par exemple, au principe du racisme injustifiable de certains partis populistes actuels, continue à s'appuyer sur cet argument irrecevable.

Alain RENAUT poursuit un pas plus loin : « *Toutes les inégalités ancrées, s'il y en a, dans les différences [...] sont-elles injustes, et sinon sous quelles conditions certaines sont-elles normativement acceptables au regard des exigences de la justice entendue au sens de l'équité, selon des critères, comme par exemple ceux des principes rawlsiens⁴ de justice ?* »⁵

Reprenons la différence entre les sexes pour illustrer son propos. La maturité sexuelle se développe à des moments différents chez les garçons et les filles. Elle varie même d'un individu à l'autre. Cette advenue différenciée de la maturité sexuelle provoque des comportements, des rapports au savoir et aux autres différenciés. Est-ce que cela crée une inégalité ? À priori, non.



Illustration : Anne HOOGSTOEL

Dans les faits, c'est plus compliqué. Ainsi, le choix de nos sociétés occidentales contemporaines de rendre les écoles obligatoirement mixtes, par souci légitime de combattre les inégalités hommes/femmes, pose une question redoutable : à quelles conditions l'organisation par les écoles et la gestion par les enseignants de ces groupes mixtes font-elles droit à cette advenue différenciée de la maturité sexuelle ? La réponse est complexe : assez inévitablement, la gestion collective de groupes d'élèves va créer des inégalités.

On ne saurait individualiser à ce point l'enseignement. La différence sexuelle conduit donc à une inégalité assez inéluctable. Mais l'organisation scolaire et la gestion pédagogique peuvent s'ajuster tantôt à l'un, tantôt à l'autre groupe, pour éviter que cette inégalité ne se transforme en injustice.

« D'une façon générale, la réflexion contemporaine sur les inégalités, en particulier sous la forme des théories de la justice, a fait sienne la conviction que toutes les inégalités ne sont pas forcément injustes, mais que seules le sont incontestablement [...] celles

qui ne répondent pas à des critères ou à des principes de justice les rendant acceptables. Je n'ai pas besoin ici de rappeler la fonction que remplissent à cet égard les principes rawlsiens : d'autres principes pourraient assurément être envisagés, avec la même fonction de cibler les inégalités injustes et d'échapper par là même à une forme radicale d'égalitarisme consistant à dénoncer toute forme d'inégalité comme un privilège indu devant être aboli – forme d'égalitarisme radical qu'on identifiera comme « jacobine » et dont se différencie l'égalitarisme contemporain par la distinction qu'il pratique entre les inégalités injustes (injustifiables) et les autres. Cette conceptualisation de la distinction entre inégalités et injustice étant acquise et faisant partie de la grille conceptuelle identifiable comme celle de la démocratie, il paraît plus que délicat de la remettre en question pour relancer le programme utopique en même temps que redoutable d'une égalisation se proposant de faire table rase de toutes les dimensions de l'inégalité. »⁶

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » : un prodigieux défi, en effet ! ■

1. Déclaration universelle des droits de l'homme, article premier, 10 décembre 1948
2. François DUBET, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, coll. La République des idées, Seuil, 2010, p. 107
3. Maxime LEFORESTIER, *Né quelque part*, album « Né quelque part », 1988
4. John RAWLS (1921-2002) est l'un des philosophes politiques les plus étudiés du 20^e siècle. Professeur dans les universités de Princeton, Oxford, Cornell et Harvard jusqu'en 1995, il a été rendu célèbre par son œuvre majeure *A Theory of Justice (Théorie de la justice)* en 1971.
5. Alain RENAULT, *Différences, inégalités, injustices : éléments d'une grille conceptuelle*, CIPPA-EA, vol. I, 2012-2013, n°4, p. 6
6. Ibid., p. 9